



**MAIRIE**  
DE  
**MIEUSSY**  
HAUTE-SAVOIE

74440

Tél : 04.50.43.01.67

Fax : 04.50.43.14.24

[mairie.mieussy@wanadoo.fr](mailto:mairie.mieussy@wanadoo.fr)

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 19 novembre 2015**  
**Compte rendu sommaire**

**Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes**

**Présents** : M Régis FORESTIER, Maire, Claudine DEMIERRE, Jean-François GAUDIN, Annie JORAT, Nicolas JACQUARD, Arnaud BOSSON, Christine BUCCHARLES, Sophie CURDY, Eric MEYNET, Nadine MONTFORT, Gérard GUDEFIN, Xavier BOSSUT, Anne PISSARD-MAILLET, Daniel MERCIER, Delphine CAPRI, Arnaud MAGREZ, Chantal LELEU, Régis BERTHIER, Nathalie GONCALVES

**Excusé** : Néant

**Absent** : Néant

Claudine DEMIERRE a été élue secrétaire de séance.

- 1) Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer 2 conventions de financement avec le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement pour les travaux de mise en conformité des captages d'eau potable :
  - Une convention s'élevant à 413 855 € (191 355 € de subvention allouée par le Département et 222 500 € sous forme d'emprunt) pour financer les travaux de descente des effluents de Sommand (1<sup>ère</sup> partie).
  - Une convention se montant à 261 450 € (169 950 € de subvention du Département et 91 500 € sous forme d'emprunt pour les travaux de sécurisation du plateau de Sommand).
- 2) Il approuve les décisions modificatives budgétaires effectuées sur :
  - Le budget Principal pour un montant de 165 100 €.
  - Le budget de la Régie des Remontées Mécaniques pour un montant de 9 300 €.
  - Le budget Eau et Assainissement pour un montant de 1 800 €.
- 3) Il fixe à 50 % le taux de l'indemnité de conseil au Receveur Municipal.
- 4) Il décide de reverser au Foyer de ski de Fond Mieussy-Sommand la somme de 4 792 € sur les recettes de fond encaissées pour la saison d'hiver 2014-2015.
- 5) Il accepte le maintien des cartes de circulation gratuites pour les enfants jusqu'à 16 ans et scolarisés au groupe scolaire de Mieussy, au Collège de Taninges ou dans d'autres établissements, la Commune compensant financièrement leur délivrance.
- 6) Il donne son accord pour la signature de la convention établie avec la société « ambulanceroth » qui assure les opérations d'évacuations sanitaires du domaine skiable de Sommand vers les centres hospitaliers du secteur.
- 7) Il sollicite le renouvellement de la dénomination de commune touristique.

8) Il détermine les nouveaux tarifs de la taxe de séjour applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- hôtels de tourisme non classés et 1 étoile	0,25 €
- meublés de tourisme et hébergements assimilés non classés et 1 étoile	0,25 €
- villages de vacances, maisons familiales, non classées, 1 étoile, 2 étoiles et 3 étoiles	0,25 €
- emplacement dans les aires de camping car	0,25 €
- chambres d'hôtes	0,25 €
- autres hébergements collectifs, gîtes de groupe, séjour et étape	0,25 €
- hôtels de tourisme 2 étoiles	0,35 €
- meublés de tourisme et hébergements assimilés 2 étoiles	0,35 €
- hôtels de tourisme 3 étoiles	0,55 €
- meublés de tourisme et hébergements assimilés 3 étoiles	0,55 €
- hôtels de tourisme 4 étoiles	0,70 €
- meublés de tourisme et hébergements assimilés 4 étoiles	0,70 €

9) Il approuve les montants des différents titres d'accès aux pistes de ski de fond pour la saison 2015/2016.

10) Il autorise le Maire à signer une convention entre le Collège Jacques Brel de Taninges et la Régie des Remontées Mécaniques pour le fonctionnement et le financement de la section sportive ski du Collège.

11) Il fixe à 110 € par jour le prix de la location de la salle polyvalente de Sommand à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les groupes (+ de 20) qui pratiquent l'activité de ski de fond ou de ski alpin.

12) Il émet un avis favorable à l'établissement d'une convention avec le Ski-Club Nordique Praz-de-Lys-Sommand pour la mise à disposition d'un terrain communal « Sous les Feux » en vue de pratiquer le tir d'entraînement pour le biathlon.

13) Il constitue comme suit :

➤ La commission des écoles, petite enfance et jeunesse :

Présidente : LELU Chantal  
Membres : FORESTIER Régis (membre supplémentaire)  
MAGREZ Arnaud  
PISSARD-MAILLET Anne  
GONCALVES Nathalie  
DEMIERRE Claudine (membre supplémentaire)

➤ La commission communication :

Présidente : DEMIERRE Claudine  
Membres : MAGREZ Arnaud  
PISSARD-MAILLET Anne  
MERCIER Daniel  
CAPRI Delphine

14) Il valide la proposition de l'ONF relative à l'état d'assiette des coupes de bois pour l'année 2016.

15) Il fixe à 20 € le tarif horaire pour la réparation des dégâts parfois occasionnés lors de l'utilisation de la salle socio culturelle.

16) Il autorise le Maire à signer une convention entre le Service des Eaux et de l'Assainissement de MIEUSSY et l'Association Syndicale Autorisée des eaux de Messy afin de définir les modalités techniques et financières pour intégrer le réseau d'assainissement du village de Messy dans le réseau d'assainissement communal.

- 17) Dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie de liaison entre le lotissement « Le Clos Marry » et la route du Clos Galattaz, il accepte l'avenant d'un montant de – 10 110,00 € H.T. à établir avec l'entreprise BERTHAUD suite à des modifications intervenues en cours de chantier.
- 18) Il approuve le schéma de mutualisation proposé par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.
- 19) Il émet un avis favorable au schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par Monsieur le Préfet.
- 20) Il décide de modifier certains articles du règlement concernant le dépôt de matériaux inertes situé au lieu-dit « La Glioude » et notamment les conditions d'admission à la plateforme et fixe comme suit les tarifs :
- 7 € le m<sup>3</sup> déposé
  - 6 € le m<sup>3</sup> lorsque le volume dépasse 200 m<sup>3</sup> avec nivellement obligatoire.
- 21) Il ne donne pas suite à l'appel aux dons communiqué par l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Alpes Maritimes.

Le Maire,  
Régis FORESTIER

